L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS

MARDI 10 JUIN 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du 20 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. [illegible], R. Jeanneville, F. Tujague, G. [illegible], J. DellOrto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de fonder deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura [illegible] décernée.

Une médaille d'or sera décernée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits devront être lisiblement [illegible] écrits [illegible] papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement d'un côté et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affiché aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On choisira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats ne seront proclamés qu'après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dont aucun ne sera rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et doivent être traités en prose.

Pour les Femmes:

La [illegible] pendant et après notre dernière guerre.

Pour les Hommes:

Éloge de Bienville.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importés en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des États-Unis et après qu'un timbre indiquant le [illegible] et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût [illegible] après le 1er janvier 1879, contenant de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des États-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance [illegible] gallons au moins, sera rempli [illegible], vendu ou livré, chez [illegible] en gros de liqueurs, ledit fût [illegible] avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra en entier ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité [illegible] règlements concernant l'inspection [illegible] des fûts dans lesquels des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée aura été enlevé, n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où il aura été vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des États-Unis, relatives aux barriques ou fûts vidés d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et enlevés ou à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre [illegible] y ayant, et [illegible] qui y auront été placés conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y versera, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura été servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou se sert d'un tel fût [illegible] pour vendre, ou si, ou achète ou vend, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût [illegible] imitation des marques, [illegible] avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des États-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

GODCHAUX

21 et 23 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit

POUR ACHETER

Des Vêtements,

Articles de Toilette et Chapeaux,

A bon marché et bien confectionnés.

Les prix [illegible]

—VENEZ—

[illegible]

Venez voir même.

GODCHAUX

[illegible] le marchand de linge digne de confiance.

Note.—Continuez pour première communion à des prix en rapport avec le [illegible]

MATELAS

[illegible]

DONANGE

Fabrique de Matelas brodés à la corde patentée.

44......RUE DE CHARTRES......44

Près Bienville.

J. J. DONANGE.

Avis spécial.

Bureau du charbon St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

[illegible]

W. S. CAMPBELL, Agent.

SPECTACLES, BALS, &c.

Dixième Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle pyrotechnique AUX BAYOU ROUGES, VENDREDI, 4 JUILLET 1879, PAR L'Association de Bienfaisance des COMMIS de la Louisiane.

[illegible]

Admission - - - - - 50 cts.

Les dames invitées gratuitement admises. Les invitations [illegible]

Troisième Festival Annuel pour Familles

DONNÉ PAR LA Louisiana Steam Fire Co. No 10, AU JARDIN MAGNOLIA, LE DIMANCHE, 22 JUIN 1879.

Comité d'arrangements.

JOHN BUHLER Jr., chef.

Entrée 50 cts. Gratis pour les dames.

Dentistes.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Près Rampart.

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

191 - - - DAUPHINE - - - 191

Entre Ste-Anne et Dumaine.

C. A. CHANDLER

DENTISTE.

161........Rue du Canal........161

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

Le recevoir de leur art.

Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15 rue Baronne.

Dr. H. SAUVE,

MÉDECIN-RÉSIDENT,

HOT SPRINGS,

ARKANSAS.

La célèbre Madame LÉONCE

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle son retour de France [illegible]

CONSULTATION et MORAINE.

[illegible]

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

[illegible]

J. P. CARRERE, 107 rue Decatur, coin St-Louis.

G. PITARD,

221 & 223 RUE DU CANAL.

[illegible]

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux.

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

Marchands de Tabac

[illegible]

GEO. MATHER, secrétaire.

Les Célèbres "SUMMER RESORTS"

Pewaukee, Lakeside, Hartland, Gifford, Oconomowoc,

Toutes les charmantes retraites champêtres situées dans la célèbre RÉGION [illegible]

Waukesha et Palmyra

[illegible]

A. V. H. CARPENTER, Gen'l Pass. and Ticket Agent. Milwaukee, Wis.

RHEINSTROMS

Celebrated Stomach Bitters

—AND—

SEA WEED TONIC BITTERS

[illegible]

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 194, RUE DE LA COMMUNE,

[illegible]

THE CITIZENS SAVINGS BANK.

La Banque d'Epargne des Citoyens,

[illegible]

SOCIÉTÉ.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.

Bureau et salle de vente, No 91 rue Royale, entre St-Louis et Conti.

[illegible] sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires d'encan et de commission.

[illegible]

BARNETT & GOURDAIN, 91 rue Royale.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

[illegible]

Vaccination.

[illegible]

J. MIRAMON,

Ébéniste et Tapissier

[illegible]

MEMY.

Marchand de Meubles,

[illegible]

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,

EUGENE ERATH,

[illegible] RUE VILLERE [illegible]

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

[illegible] RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

J. ENSMINGER'S

CRESCENT

Steam Trunk Manufactory,

(FABRIQUE DE MALLES)

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE

Biloxi, Mississippi.

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

[illegible]

BARATTE & JOLY, propriétaires.

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

[illegible]

BEERSHEBA SPRINGS,

Grundy County, Tenn.

[illegible]

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

[illegible]

CRESCENT HOTEL,

[illegible]

RESTAURANT BOUDRO,

LAC PONTCHARTRAIN.

Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.

[illegible]

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGE

[illegible]

FRITZ JAHNCKE,

208 et 210... DELORD...208 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.

[illegible]

CONSERVEZ VOS TAPIS.

En les faisant nettoyer par la Compagnie dite: Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company,

Bureau 170 rue du Camp, succursale, 51 rue Royale. [illegible]

Vincente Ranna,

(DIPLOMÉ)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

135........REMPARTS........135

Entre Toulouse et St-Pierre.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434...RUE ST-CLAUDE...434

[illegible]

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

G. H. NORMAN, Secrétaire.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 17 JUIN 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén. Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—DONNERA A—

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Louisiane.

—LE—

MARDI, 17 JUIN 1879.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000

UN GROS LOT DE...... 50,000

UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

[illegible]

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible]

SOUVENEZ-VOUS,

LE GRAND TIRAGE DU 17 JUIN 1879.

TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE

PALAIS

—DES—

MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Établi en 1840,

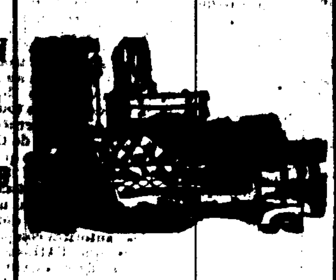

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils, Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de

GLACES

du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,

[illegible] RAMPART. [illegible] PERDIDO

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

LIQUIDATION.

Stock [illegible] d'articles de toilette pour hommes de Charles Trouilly, 36 rue St-Charles.

Salon de barbier, comptoir, bail, [illegible], etc., No. 36 rue St-Charles.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,—Bureau, No 46 rue Royale,—LUNDI le 16 juin [illegible], il sera vendu, au No. 36 rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, pour cause de liquidation:

Le contenu du dit magasin comprenant en partie un grand assortiment de choix de Chemises et Caleçons tout faits pour hommes, provenant de célèbres manufactures françaises; Chemises [illegible], Mouchoirs [illegible], Chemises de [illegible] et Caleçons de coton, Bas [illegible], Cheveux et Caleçons de laine, Gants et Cravates en tout genre, Cols en toile et autres articles pour toilette de messieurs trop longs à énumérer.

Parfumerie Lubin, Coudray et autres marques favorites.

Cannes à épée, Parapluies en soie et en coton. Épingles en or et plaqué de tout genre. Brosses à dents et Brosses à ongles, etc.

Aussi:

Comptoirs, Vitrines, Installations de gaz et du dit magasin.

Aussi:

Le Bail du Salon de barbe, Chaises, Installations du dit magasin, dont une copie du bail sera lue au moment de la vente.

Conditions, comptant.

10juin—

SANS LIMITE! SANS RÉSERVE!

Pour cause de départ.

Belle propriété dans le Second District. No. 225 rue Prieur, entre Hôpital et Bayou.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 14 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane, POUR CAUSE DE DÉPART, SANS LIMITE ET SANS RÉSERVE—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Hôpital et Chemin du Bayou, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 127 pieds [illegible] lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une belle maison récemment construite ayant 4 chambres de file, citerne, etc. Aussi, une autre bonne bâtisse située de la rue, ayant 4 chambres avec grande galerie devant, citerne, latrines, etc. Le lot est très élevé, ayant un pied de plus que le niveau de la banquette. Cette propriété porte le No 225 rue Prieur.

Termes et conditions: 1/2 comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et [illegible] d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets [illegible] L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal aux billets fournis, [illegible] transfert à qui de droit et remboursera les primes d'assurance non expirées, il assumera [illegible] taxes dues et exigibles en 1879 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur.

N. B.—Cette vente se fait pour cause de départ, est POSITIVEMENT SANS LIMITE et nous engageons les personnes en quête d'une bonne propriété d'aller la visiter avant le jour de la vente.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé.....................$500,000

VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

Bureau No 58 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.			
Sur le feu	$212,423 60		
Risques de rivières	94,272 30		
Risques maritimes	40,941 90	$347,637 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	$452,378 97
Moins: Risques non-terminés, 1878	84,739 60		
Primes remboursées	29,457 30		114,196 30
Primes nettes			$338,182 56
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,760 22		
Risques de rivières	37,297 00		
Risques maritimes	15,250 56	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,263 00	$146,570 77	
Ajoutez: Rées et [illegible]	26,648 25		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,000 00		
Board of Underwriters	4,802 20		
Dépenses	34,432 91		
Fonds de réserve		94,000 20	
Dividendes sur le capital	48,168 20	16,000 00	
Intérêt sur certificats	24,394 30	$25,383 90	$266,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$307,674 82
Prêts sur hypothèques	12,500 00
Prêts sur nantissements	69,955 31
Billets à recevoir	5,202 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	86,651 82
Argent en caisse	171,434 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

E. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.

A. HINGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a décidé de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir du lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

R. J. Hart,	J. Wein,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	R. W. Taylor,	D. Fatjo,
B. Bloom,	J. G. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. R. Craig,
Chas. Mascardy,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. B. Reynolds,	Henry Chase,	Jas. S. Graves,
Jas. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
James S. Flower,	J. L. Harris,	H. Bowman.

3 fév—au 31 déc.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

André (Joseph)	Elweiner (Georges)
Avettant ou Avettant Gilles Augustine et Antoinette	Lonstonnau (Martin)
Avettant ou Avettant (St.)	Laplace (Charles)
Armengaud (Richard)	Le Tourneur (Désiré)
Adam (Jacques)	Landrian (Louis)
Auberty (Ferdinand)	Lemanier (Étienne, Léonard)
[illegible] (Henri)	Larré Servall (Jean)
Bagot	Larue (les époux)
Barbe (Edgard)	Malondrea (Jean)
Baret (Pierre)	Maude (Pierre)
Bourdel (Pierre Onésime)	Magendie (Célestin)
Bourdier (Michel)	[illegible] (Marie)
Bachemban (Pierre)	Margis (Claude)
Chagnard	Mailly (Isidore)
Commingues	Nicolas (Martial)
Comminges Dr	Orjoli (Antoine Marie et Jean Baptiste)
[illegible] (Marianne)	Prunt (Jean)
[illegible] (Paul)	Pessec (famille)
Cortier (Jean Baptiste)	Piel (Albert)
Cendrieux (François)	Pignard (Isabelle)
Dignes (Jean)	Raimondeau (Victorine)
Dauloy (famille)	Rouaille (Michel)
Derumond (Constant)	Rauzedas (Étienne)
Dumas	Sarré (E.)
Dumaignal (Jacques)	Senal (Bernard)
Durand (Eulalie)	Sauzoy
Dallard (Marie)	Saintalaix (Guinette et Ambroise)
Desmoutan (Pierre et Paul)	Saignal (Paul)
de Capoet (Alexandre)	St-Michel (Benjamin)
Dufau	Salarier (Justin)
Duplet (Francine)	Trémbert (Edmond)
Duplet (Dominique)	Tolde Mme
Dumayne (Jules)	Vial (Félix)
Eleuard	Vallier
Genaudeaux (Toussaint)	Villon (Louis)
Graudet (John)	Vanlen (Pierre dit Ambroise)
Gilbert (Elie)	Wilhelmine et Louise Mme
Guitard (Claude)	Wenlaw (Louis)
Kunia (Michel)	

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 7 Mai 1879.

Le Consul de France,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de résidences et de magasins de choix dans le Premier, Second et Quatrième District, comprenant la magnifique banque No 156 Canal, entre Carondelet et Baronne, la belle résidence en briques à deux étages No 236 rue St-Charles près du Cercle Tivoli ou la Place du Monument de Lee, la belle résidence en bois à deux étages No 226 rue Seconde, entre Carondelet et Baronne. La résidence en bois à deux étages No 327 rue Ste-Marie, entre St-Charles et Prytania. La résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 391 et 393 Rempart entre Euterpe et Felicity Road. La maison à deux corps de logis No 164 Ursulines entre Rampart et Claude. La maison à deux corps de logis Nos 173 et 175 rue Marais, entre Dumaine et Ste-Anne, la belle résidence en briques à trois étages, avec magasin formant le coin N. E. des rues Royale et Dumaine, beaux terrains pour bâtir, et maisons en bois, formant le coin N.-O. des rues Claiborne et Dumaine pour le compte de la New Orleans Savings Institution dans l'affaire de Jos. Laroque vs. N. O. Savings Institution, No 8707, Cour de Circuit des États-Unis, pour le district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 21 juin 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des États-Unis pour le district de la Louisiane en date du 14 mai 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le lot est désigné par le No 16 de l'îlet 236 et mesure 26 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue du Canal, 94 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue du Canal et plus près de la rue Baronne à laquelle la distance la propriété se termine à angle droit, 3 pieds 8 pouces sur une allée commune et a une seconde profondeur du même côté de 4 pieds 8 pouces sur une ligne également perpendiculaire à la rue du Canal et 99 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté perpendiculaire à la rue du Canal et 17 pieds, 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue du Canal. Cette propriété a l'usage d'une allée conduisant à la rue Baronne, à la rue Commune avec la propriété Nos 17 et 18. Le dite allée a 4 pieds 9 pouces de face à la rue Baronne et s'étend en profondeur, entre lignes parallèles, 49 pieds 4 pouces et 4 lignes au côté plus près de la rue Commune et 47 pieds, 7 pouces de l'autre côté. L'allée est couverte avec la bâtisse de la propriété No 18 à une profondeur de 38 pieds 4 pouces, et du haut du trottoir au plafond, la hauteur est de 12 pieds 3 pouces.

Ensemble avec les droits, servitudes, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent. Les améliorations sont désignées par le No 156 Canal et comprennent la maison de banque la plus imposante, la plus solidement bâtie, la plus finie et la plus complète de la ville. Le devant est en fer, le parquet en marbre et l'intérieur richement orné de fresques. Cette magnifique propriété comprend tous les avantages tels que ceux qu'exigent les Compagnies d'Assurances et les Banques et mérite d'attirer l'attention des corporations et des capitalistes.

2° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle Tivoli, Camp et Delord. Le lot est désigné par le No 19 et mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, sur 99 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune dans le fond ouvrant sur la rue St-Joseph. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la belle maison en briques, à deux étages avec mansarde, No 226 rue St-Charles, comprenant un corridor, deux salons et salle à manger, cuisine et autres commodités au premier étage, cinq chambres à coucher bien éclairées, et chambres sur la galerie au second étage, balcon en fer, chambres dans les mansardes, allée de côté avec waterworks et gaz partout.

Cette propriété touche à celle de A. H. May et est la seconde au dessous du Cercle Tivoli ou place du monument de Lee que l'on construit rapidement. Comme résidence aristocratique et dans un quartier qui elle ne saurait être surpassée. Cette propriété est vendue sujette au bail actuel au gouverneur D. B. Penn jusqu'au 3 septembre 1879 à raison de $900 par an.

3° Un autre morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Seconde, Carondelet, Première et Baronne. Le lot est désigné par le No. 5 et mesure 30 pieds de face à la rue Seconde sur 140 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la belle maison en bois à deux étages avec deux galeries de devant ayant un corridor, deux salons, salle à manger, cuisine et autres commodités au premier étage, grandes chambres à coucher bien éclairées, chambres sur la galerie, chambres de domestiques au second étage, le trottoir et la cour sont pavés, arbres donnant de l'ombrage, gaz, cave et waterworks. Cette propriété est inoccupée et possession en sera donnée aussitôt après la vente. Le voisinage est bien amélioré, et comme quartier agréable et tranquille, cette propriété offre des avantages supérieurs.

4° La jolie et confortable résidence en bois à deux étages No 327 rue Ste-Marie, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Prytania et St-Charles. Le lot est désigné par les Nos 1 et 2 et mesure 25 pieds de face à la rue Ste-Marie, sur 69 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la jolie et confortable résidence en bois à deux étages ayant six chambres dans le corps principal, galerie devant et sur le côté, cuisine, gaz, etc.

5° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Remparts et St-Claude. Le lot est désigné par le No 16, mesurant 32 pieds de face rue des Ursulines, sur 127 de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison de résidence en bois à un étage, désignée par le No 164 rue des Ursulines, contenant huit appartements dans la bâtisse principale et une cuisine à deux étages dans laquelle il y a six chambres, citerne, cour pavée et un jardin d'ornement. Elle est habitée par M. Deloy à un loyer de $30 par mois, sans bail.

6° Un autre lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et Ste-Anne.

Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 25 pieds de face rue Marais, sur 128 de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence double en briques et en bois à un étage, avec cuisine et mansardes et confortable, désignée par les Nos 173 et 175 rue Marais, avec une cuisine à deux étages de chaque côté de la maison. Allée de côté et passage pour voiture. Propriété inoccupée et en bon état.

7° La bâtisse-magasin de résidence et magasin à trois étages solidement construite et élégamment finie, formant l'angle nord est des rues Royale et Dumaine, bornée par les rues Royale, Dumaine, Chartres et St-Philippe. Le lot est désigné par le No 25, et mesure 30 pieds de face rue Royale, sur une profondeur et façade de 90 pieds rue Dumaine. Avec le droit d'usage d'une allée sur l'arrière-plan de la propriété, allée donnant rue Dumaine. Les améliorations consistent en un magasin à 3 étages et une maison avec mansardes, un magasin au rez de chaussée d'une bonne grandeur et un corridor conduisant à la maison qui est splendidement achevée partout, avec une vérandah en fer sur la face et sur le côté.

8° Un autre lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Remparts, Dryades, Felicity Road et Euterpe. Le lot mesure 31 pieds de front sur la rue des Remparts, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la maison double en bois connue par les Nos. 491 et 493 rue des Remparts. Le côté portant le No. 493 est occupé et loué à bail par le Dr. A. H. White à raison de $300 par an jusqu'au 30 septembre 1879. L'autre côté est vacant.

Cinq lots de terre de valeur ensemble avec les bâtisses en bois qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe, désignés par les lettres A, B, C et D, mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot A forme le coin nord-ouest des rues Claiborne et Dumaine. Un bon emplacement à bâtir de grandes ou de petites maisons.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit. Un tiers ou une moitié du paiement peut être fait en "dividend checks" de la New Orleans Savings Institution au pair, la portion à crédit devra être spécialement garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour cause de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs de manière à couvrir la portion de crédit et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. La propriété est vendue avec des titres libres de toute hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1880 devront être assumées par l'acquéreur, en cas du prix d'adjudication, et il devra en outre payer les frais de l'encanteur pour faire la vente et les honoraires du notaire pour le transfert de la propriété.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire.

10juin—10, 11, 17 au jour

VENTE JUDICIAIRE.

Cour de Circuit des États-Unis, district de la Louisiane — No 8707. Dans l'affaire de Jos. Larroque contre la New Orleans Savings Institution.

Vente par le receveur de l'élégante résidence en briques à trois étages, No 12 Dauphine, entre Canal et Douane, et admirable comme résidence centrale et comme emplacement pour un homme de profession.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 14 juin 1879, dans midi, à la Bourse d'encan de la rue St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un décret rendu par l'Hon. E. C. Billings, pour le district de la Louisiane, le 14 avril 1879, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci après décrite, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dauphine, Bourbon et Douane. Le dit lot est désigné par la lettre D et a été acheté par le New Orleans Savings Institution, par acte passé le 16 mai 1867, devant E. Gottschalk, ancien notaire de cette ville; il mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 144 pieds 8 pouces, au pied américain, avec l'usage d'une allée commune mesurant 11 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, sur toute la profondeur de la propriété. La dite allée passe dans le fond de la dite propriété et a une profondeur de 15 pieds 2 pouces, elle constitue une servitude commune aux lots D et E. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison en briques à trois étages, très solidement bâtie et disposée d'une façon extrêmement confortable, désignée par le No 12 de la rue Dauphine, bien connue comme servant de résidence et de cabinet professionnel au Dr C. F. Kahle à qui elle est louée, sans bail, au taux de $1,500 par an. Sa situation centrale et son excellente construction la rendent sans pareille comme résidence particulière et professionnelle.

La propriété est vendue sujette à une rente perpétuelle en faveur de la ville de la Nlle Orléans de 6 pour cent d'intérêt par an sur un capital de $2,200 que l'acquéreur pourra éteindre en payant le capital, et qu'il devra assumer en sus du prix d'adjudication.

Conditions: Moitié comptant et le reste à un an de crédit, ou, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, la moitié à livrer comptant pourra être payée en "dividend checks" de la New Orleans Savings Institution au pair. La somme à payer à crédit devra être garantie spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt l'an depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour obtenir le paiement. L'édifice devra être tenu assuré et la police transférée au porteur des billets. Les taxes dues et exigibles en 1880 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, ce dernier devant aussi payer comptant les frais de l'encanteur pour la vente ainsi que les honoraires du notaire pour le transfert de la propriété.

Acte de vente par devant A. Hero, notaire.

10 juin—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 8 Juin 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Aynaud & Barber	Leroi Henri
Bidal Rafaela	Novelli & Co
Combes S	Rangousset Louis
Didier Gustave	Roche Jean
Juman José	Salvan Joseph
La Rosa Caminada	Tostine Giovanni

W. L. McMILLEN, maître de poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison de banque de l'ancienne Banque du Sud, rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Propriété commerciale de grande valeur, Dans le quartier le plus populaire de la ville.

Excellent sous tous les rapports comme emplacements d'affaires.

Placement d'une valeur permanente et d'un grand rapport.

Banque du Sud, en liquidation.

No 45,440, Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 12 juillet 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'honorable W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1879, rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de très grande valeur ci après décrite, savoir:

La maison de banque de l'ancienne Banque du Sud de la Nlle-Orléans, située rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Canal et Commune. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 115 pieds du côté de la rue du Canal, 118 pieds du côté de la rue de la Commune, et 90 pieds 3 pouces de profondeur dans le fond. Ensemble, avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la maison de banque à un étage, solidement bâtie et bien éclairée, désignée par le No 11 de la rue St-Charles, munie d'une grande et commode voûte en fer, à l'épreuve du feu et des voleurs. Comme emplacement pour salon public, maison de banque ou chambre d'assurance cette propriété est sans pareille. Elle est également propre à toute autre emplacement d'affaires quelconques et constituera un des meilleurs placements de fonds qui puisse se faire à la Nlle Orléans.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent l'an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait faire un procès pour obtenir le paiement desdits billets. L'acquéreur devra maintenir l'assurance de l'édifice et transférer la police aux porteurs des billets. Il devra en outre assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 juin—10, 14, 21, 28 juin—5 et 12 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock de Bottes et Souliers.

Meubles de salon, de chambre à coucher, articles de ménage, de comptes ouverts, etc.

Succession de feue Sarah Rielly, No 41,143. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—VENDREDI, 20 juin, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux à l'angle sud-est des rues Dryades et Erato, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 7 juin 1879, rendu dans la succession ci-dessus, les effets mobiliers suivants:

1° Un fort stock de Bottes et Souliers.

2° Meubles de salon, de chambre à coucher, articles de ménage, effets mobiliers.

3° Un lot de comptes ouverts, de billets à recevoir, etc.

Conditions: Comptant avant la livraison.

10 juin—10, 11, 14, 18, 19 et 20.

PAR S. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.

Magnifique propriété formant l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Succession de feu J. Garcia y Mora.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 14 juin 1879, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette belle propriété située dans le Deuxième District, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Toulouse, Chartres et St Pierre, mesurant 75 pieds de face à la rue Royale et 72 pieds de face à la rue Toulouse. Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison à étages, contenant quatre magasins sur la rue Royale avec logement pour famille au-dessus de chacun des magasins.

Une autre bâtisse à deux étages au dessus du rez de chaussée ayant douze chambres et trois cabinets, l'un des chambres au rez-de-chaussée ouvrant sur la rue Toulouse, convenable pour bureau, gaz dans la maison, water-works, latrines, cour carrelée, etc., etc. Le tout loué depuis 8 ou 10 ans à un seul locataire, à raison de $125 par mois pendant les mois d'été. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $7,000 dû le 14 octobre 1879, sans intérêts, et la balance du prix de vente comptant ou à son option paiera $7,250 comptant et la balance à un et deux ans en billets portant 8 o/o d'intérêts par an de la date.

Acte de vente par A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel assumera les taxes de 1879 et sus du prix d'adjudication, et se soumettra aux clauses pénales d'usage.

6 juin—

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

Vente sans réserve.

Résidence de valeur, à deux étages, No 243 rue du Canal, entre Franklin et Liberty, côté nord.

PAR BARNETT & GOURDAIN—J. V. Gourdain, encanteur. — Bureau, No 91 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 14 juin 1879, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre situé rue du Canal, entre Liberty et Franklin, désigné comme le lot No 4, dans l'îlet No 128, mesurant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant un salon devant et derrière, avec manteaux de cheminée en marbre au rez-de-chaussée, vestibule et salle à manger; au 1er, deux grandes chambres à coucher et un cabinet. Un bâtiment en briques à deux étages est joint à la maison principale; il renferme deux chambres bien finies et une cuisine. Il y a aussi deux grandes caves et un vaste hangar dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété. Les édifices devront être toujours assurés et les polices transférées au vendeur. On appliquera les conditions habituelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des billets à leur échéance. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Les personnes qui désireraient visiter la maison devront s'adresser au bureau des encanteurs, No. 91 rue Royale, où elles trouveront les clés.

Acte de vente par devant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin—

État annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805........ÉTABLIE EN........1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,097 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes.		$356,058 76
Moins		
Primes sur risques non expirées	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 98	—123,598 56
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 08
		$269,702 28
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations	56,806 31	—162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,082 20
Premium notes	19,482 45
Dû par des agents	1,843 23
Propriétés foncières	142,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,877 06
Gold bonds des États-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'État de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works	237,272 07
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour réassurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans, Coin Camp et Canal, Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	[illegible]
A. SCHREIBER	JULES TUYES

17jan—

L'Abeille [illegible]

COMP[illegible]

COMPA[illegible]

Lloyd de[illegible]

BELFA[illegible]

FE[illegible]

QUITT[illegible]